



Exhibition sur ma fille et mon mari a violenté l'exhibitionniste

Par **Mosquita**, le **30/12/2018** à **11:31**

Bonjour , dans les cabines d'essayage d'un magasin ma fille de 12ans a vu un homme se masturber qui la pointait du doigt en lui faisant signe de venir. Elle a eu très peur et nous appelé mon mari et moi. Très énervé mon mari l'attrapé dans la cabine d'essayage, l'a violenté et garder en main en le tenant par la gorge (car il tentait de prendre la fuite) jusqu'à ce que la police arrive.

L'homme a été placé en garde à vue et nous avons porté plainte. Rdv réquisition pour ma fille choqué seulement dans 2mois! Est-ce normal ? Le lendemain matin mon mari a été auditionner par la police judiciaire, on suppose que l'exhibitionniste aurait porter plainte contre mon mari, que risque t'il ? À croire que se pervers va pouvoir s'en sortir ! Doit on prendre un avocat ?

Par **Visiteur**, le **30/12/2018** à **17:12**

Bonjour

La version de votre mari était nécessaire, d'où la déposition...je pense, ne soyez pas inquiète s'il ne l'a pas frappé et abimé.

Par **chatoon**, le **30/12/2018** à **17:33**

Bonjour,

En cas de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, comme c'était le cas, s'agissant d'une exhibition sexuelle, chacun a le pouvoir de conduire par la force l'auteur de l'infraction auprès des autorités compétentes. Si les actes de violences sont proportionnés au but poursuivi, à savoir le maintien de l'individu jusqu'à l'arrivée des forces de l'ordre, ces actes, fussent-ils des coups et blessures, ne sont pas punissables. Attention, j'ai bien dit proportionnés.

Par **Mosquita**, le **30/12/2018** à **23:21**

Merci pour vos réponses.

Par **Mosquita**, le **31/12/2018** à **09:48**

Bonjour, n'ayant aucune nouvelle j'ai donc appelé le commissariat.

"Pas de procès car pas de suite donnés, infraction pas caractérisé, il est en détention administratif et doit être renvoyé dans son pays sous 90jours".

Voilà ce que j'ai pu retenir. Mais je suis en colère car j'ai l'impression que ma fille passe pour une menteuse et cet individu sera juste renvoyé chez lui sans être condamné pour défaut de papier. Ma fille est toujours choqué elle a peur de sortir (on va consulter médecin) . Que peut on faire ? Au cas où il reviendrait sur le territoire pour être sûr qu'il est un casier judiciaire ou qu'il soit condamné dans son pays.